

APPEL À
MANIFESTATION
D'INTÉRÊT

**DYNAMIQUES
D'INNOVATION
DE LA FOURCHE À
LA FOURCHETTE**



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

L'activité agricole incluant l'approche alimentaire du territoire constitue un atout majeur pour la Métropole Européenne de Lille (MEL) par son importance économique, son rôle structurant des paysages, la préservation des ressources naturelles. Aujourd'hui, ce secteur d'activités cristallise de fortes attentes sociétales en matière d'innovation.

La MEL est la métropole la plus agricole de France avec 44 % de la surface de son territoire cultivée. L'agriculture métropolitaine périurbaine localisée aux portes de la ville, offre l'opportunité de créer de nouvelles synergies entre le monde « rural » et le monde « urbain ».

Depuis plusieurs années, les attentes des métropolitains, comme celles des Français, évoluent : plus de qualité, plus de circuits de proximité, enjeux de santé, justice et autonomie alimentaire sont désormais au cœur des aspirations qu'exacerbe la pandémie.

Pour agir « sur le mieux produire » et avancer vers un système alimentaire plus durable, la MEL s'est dotée en 2016 d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine. La démarche se poursuit actuellement avec la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dispositif propose une nouvelle approche de co-construction pour offrir un meilleur système alimentaire aux métropolitains. Il associe l'ensemble des acteurs du système alimentaire pour :

- élaborer collectivement un projet de territoire sur le « mieux manger » de tous
- maintenir l'agriculture sur les territoires

- préserver l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

L'ambition du PAT est d'assurer le bien-être alimentaire aux habitants et aux visiteurs dans une métropole respectueuse de son écosystème et qui associe toutes les parties concernées.

POUR CELA, LES ACTIONS DU PAT POURSUIVENT QUATRE GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

- 1. Contribuer au bien-être alimentaire des habitants et des visiteurs.**
- 2. Développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème.**
- 3. Co-construire une Métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire.**
- 4. Faire de chacun l'acteur du Projet Alimentaire Territorial.**

OBJECTIF DE L'AMI

Identifier et animer les composantes métropolitaines de la chaîne de valeur allant de « la fourche à la fourchette » dans le cadre de l'alimentation durable et de la foodtech afin d'améliorer leur capacité d'innovation.

QUELLES THÉMATIQUES ?

L'alimentation est un secteur en forte mutation et refondant le lien producteurs / consommateurs. Les thèmes retenus pour cet appel à manifestation d'intérêt visent à accompagner l'innovation en lien avec les ambitions du PAT décrites plus permettant d'assurer le bien-être alimentaire aux habitants et aux visiteurs dans une métropole respectueuse de son écosystème et qui associe toutes les parties concernées.

- **La nutrition et la santé.**
- **La sécurité, la traçabilité.**
- **Les emballages et la praticité.**
- **Les usages et l'expérience consommateur.**
- **La logistique alimentaire et la distribution.**
- **La diminution des pertes alimentaires.**

THÈME 1 : NUTRITION SANTÉ

La nutrition est reconnue comme ayant une fonction essentielle dans la prévention de la santé. Cet axe est également un levier fort d'innovation depuis plusieurs années. Les attentes sur les projets déposés seront de proposer des innovations par exemple sur la réponse aux besoins de populations spécifiques (sur des pathologies comme le diabète ou le cancer, les sportifs, les séniors...), l'amélioration des qualités organoleptiques et nutritionnelles, la valorisation des co-produits alimentaire et des nouvelles matières premières nutritionnellement intéressantes... Les innovations s'inscriront notamment en lien avec les produits issus de l'agriculture biologique et/ou des SIQO.

THÈME 2 : LA SÉCURITÉ, LA TRAÇABILITÉ

Les consommateurs portent de plus en plus un regard critique sur la sécurité sanitaire des aliments. Les projets présentés devront permettre de répondre à ces attentes notamment en permettant de proposer des process de fabrication plus simple par une réduction et une simplification de la liste des ingrédients, de maîtriser et garantir l'origine des ingrédients en lien avec les SIQO et les produits issus de l'agriculture biologique, de proposer des dispositifs de traçabilité interopérables et évolutifs...

THÈME 3 : LES EMBALLAGES ET LA PRATICITÉ

Le consommateur est toujours en quête de produits pratiques, utiles pour mieux gérer son quotidien et à bien faire les choses dans sa cuisine. De plus en plus de produits sont donc disponibles pour faciliter la vie du consommateur. Le développement durable est complètement intégré au processus d'innovation dans les emballages modernes. Les projets proposés devront répondre à ces attentes d'éco-conception, viser à une réduction des déchets, favoriser au développement de la consignment....

THÈME 4 : LES USAGES ET L'EXPÉRIENCE CONSOMMATEUR

Tous nos sens contribuent à créer une impression globale de qualité et de plaisir et concourent directement à l'atteinte des objectifs de prévention en santé. Les innovations proposées dans ce cadre devront notamment permettre de proposer de nouvelles saveurs, textures, arômes, une nouvelle approche du design alimentaire.

De même les innovations permettront d'optimiser les différents canaux de distribution au travers par exemple les nouvelles mobilités, nouvelles consommations, accès aux produits et aux informations, rapport à l'alimentation, personnalisation...

THÈME 5 : LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE ET LA DISTRIBUTION

Cet appel à manifestation d'intérêts s'inscrit dans le cadre du projet alimentaire territorial de la MEL visant, entre autres, à développer une économie agricole et alimentaire ancrée sur le territoire métropolitain et respectueuse de son écosystème. Dès lors, les innovations proposées devront permettre de favoriser le développement d'une logistique la moins impactante écologiquement et adaptée à une production locale. Les innovations pourront ainsi concerner notamment le management de la chaîne du froid, les processus de commande / distribution, ...

THÈME 6 : LA DIMINUTION DES PERTES ALIMENTAIRES

Le besoin d'innovation pour faire face aux défis rencontrés par le système agroalimentaire est aujourd'hui unanimement reconnu. Les projets proposés concourront notamment à prévenir et limiter les pertes et gaspillages qui fragilisent la durabilité et la sécurité du système alimentaire.

PARTICIPANTS / ÉLIGIBILITÉ ?

Le présent AMI est ouvert aux porteurs de projets, startups, PME, associations et entreprises, immatriculées en France sans condition d'effectifs et/ou de chiffres d'affaires, les collectivités et organismes publics.

Chaque participant ne peut être représenté que par un seul mandataire, qui doit être habilité à déposer la candidature. Les candidatures en association ou consortium sont autorisées. Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux Candidats du fait de leur candidature.

La structure porteuse du projet doit être implantée dans la Métropole Européenne de Lille.

PROJETS CIBLES

- individuel ou collaboratif,
- ayant pour objet la mise au point d'une innovation,
- en lien avec au moins une des six thématiques,

Les projets pourront relever de différents statuts de maturité (émergence, phase de faisabilité, développement industriel...).

POURQUOI CANDIDATER

Dans la suite de l'objectif repris en supra, « Identifier et animer les composantes métropolitaines de la chaîne de valeur allant de « la fourche à la fourchette » dans le cadre de l'alimentation durable et de la foodtech afin d'améliorer leur capacité d'innovation. », la Métropole Européenne de Lille s'engage à animer une communauté de projet pour et avec les lauréats de cet AMI afin de créer les coopérations efficaces pour dynamiser le tissu économique local dans ce secteur.

Cela prendra forme notamment au travers l'organisation d'événements, soirée/expo à thème, groupe de travail, convention, appel à projet, animation de réseau... la Métropole européenne de Lille mettra tout en œuvre pour encourager l'émergence de projets innovants en faveur de l'accomplissement des objectifs économiques du PAT dont un accompagnement en ingénierie financières pour mobiliser des financements encadrés par les régimes d'aides des domaines visés pour les lauréats

CALENDRIER DE L'AMI

Ouverture de l'AMI 01/05/2020, cet AMI est permanent mais un premier jury et une première annonce de lauréats est prévu second semestre 2020. La date de dépôt des dossiers pour cette première session est arrêtée au 31 août 2021.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les Candidats devront déposer une lettre d'intention, une fiche d'engagement reprenant les éléments décrits dans le dossier de candidature. Sur la base de ces éléments, les candidats répondants aux critères d'éligibilité seront présélectionnés, après étude de la pertinence et de la faisabilité du projet par la Commission Technique.

Les Candidats présélectionnés seront admis à présenter leur projet devant le Jury de sélection.

Les décisions de la Commission Technique et du Jury sont souveraines de sorte qu'elles n'auront pas à être motivées et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Les grilles d'analyse de recevabilité des projets utilisées par la Commission Technique et le Jury seront néanmoins connues des candidats, et la sélection sera réalisée sur des critères purement objectifs.

L'ensemble des membres du comité technique sont soumis à une stricte obligation de respect de la confidentialité sur l'ensemble des projets qui seront portés à leur connaissance.

Les projets répondant aux critères ci-dessus et reçus complets, dans les délais, seront étudiés selon les critères suivants :

- caractère innovant avéré ;
- sujet proposé (conformité avec l'objectif de l'AMI, clarté de la proposition) ;
- faisabilité du projet (adéquation entre les compétences de l'équipe projet et les objectifs du projet présenté, calendrier du projet, risques techniques...);
- impact sur le tissu économique local ;
- Impact environnemental et adéquation avec les ambitions du projet alimentaire territorial de la MEL.

DÉPÔT DES DOSSIERS :

euralimentaire@lillemetropole.fr

**RENSEIGNEMENT ET ASSISTANCE
POUR LA SOUMISSION
DES CANDIDATURES**

plelievre@lillemetropole.fr



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043
59040 Lille Cedex
Tél : +33(0)3 20 21 22 23
lillemetropole.fr